

BACCALAURÉAT GÉNÉRAL

Session 2020

PHILOSOPHIE

Série L

Durée de l'épreuve : 4 heures - Coefficient : 7

Ce sujet comporte 2 pages numérotées de 1/2 à 2/2

L'USAGE DE LA CALCULATRICE EST STRICTEMENT INTERDIT

Le candidat traitera, au choix, l'un des trois sujets suivants

Sujet 1

La connaissance du vivant conduit-elle à le respecter ?

Sujet 2

L'artiste est-il un inventeur ?

Sujet 3

Expliquer le texte suivant :

« Supposons qu'une société en vienne à ne plus pouvoir satisfaire toutes les nécessités ordinaires, au point que la frugalité¹ et l'industrie les plus grandes ne puissent empêcher le plus grand nombre de périr, et l'ensemble de tomber dans une misère complète : on admettra, je crois, aisément que, dans une urgence si pressante, les strictes lois de la justice sont suspendues et font place aux motifs, plus impérieux, de la nécessité et de la préservation de soi. Est-ce un crime, après un naufrage, de s'emparer de tout moyen ou tout instrument de salut à portée de main, sans égard pour les anciennes définitions de la propriété ? Ou, si une ville assiégée est en train de mourir de faim, peut-on imaginer que des hommes, apercevant devant eux quelque moyen de survie, vont perdre la vie à cause d'un respect scrupuleux de ce qui serait, en d'autres circonstances, les règles de l'équité et de la justice ? La fonction et la tendance de cette vertu sont d'apporter le bonheur et la sécurité en préservant l'ordre dans la société : mais, lorsque cette société, dans un état d'extrême nécessité, est menacée de périr, on ne peut redouter qu'un mal plus grand encore vienne de la violence et de l'injustice ; chacun peut alors se prémunir par tous les moyens que sa prudence peut dicter, ou son humanité autoriser. Le peuple, même dans des cas d'urgence moins pressante, ouvre les greniers sans le consentement des propriétaires, supposant à juste titre que l'autorité des magistrats peut, en toute équité, s'étendre jusque-là. »

HUME, *Enquête sur les Principes de la morale*, « De la justice » (1751)

1. Frugalité : modération.

La connaissance de la doctrine de l'auteur n'est pas requise. Il faut et il suffit que l'explication rende compte, par la compréhension précise du texte, du problème dont il est question.